

Tribune libre -

Article paru le 4 octobre 2008

Imprimer**Fermer****L'HUMANITÉ DES DÉBATS****Un tiers des panneaux sont illégaux**

Par Alessandro Di Giuseppe, pour le Collectif des déboulonneurs de Lille (*).

La pub exaspère. Les Français-es la trouvent omniprésente, agressive. Ses ravages, notamment sur la santé, sont de mieux en mieux perçus. Envahissante, sexiste, infantiliste, elle incite à la surconsommation et au gaspillage. Et répercute son coût sur le consommateur, qui paie en moyenne 500 euros par an et par personne cet impôt déguisé.

Aveuglés par la dictature de la croissance, déconnectés de la recherche du sens, nous ne voyons pas les conséquences désastreuses causées par la publicité et leur coût pour la société. Mauvais calcul ! Car nous ne pouvons plus nier l'urgence des problèmes sanitaires (obésité, etc.), sociaux, psychiques et environnementaux qui lui sont imputables. Or tous les cris d'alerte restent sans réponse de la part des pouvoirs publics.

C'est pourquoi le Collectif des déboulonneurs considère la désobéissance civile comme un ultime recours. Inlassablement, chaque mois, dans plusieurs villes de France, de manière non violente et assumée, les déboulonneurs barbouillent des panneaux publicitaires. Une action illégale mais légitime. Il s'agit là de créer une première brèche dans le système publicitaire, en réclamant un format maximum de 50 x 70 cm, taille de l'affichage politique et associatif.

Face aux antipub, les sociétés d'affichage se réfugient derrière la liberté d'expression pour continuer à polluer encore plus nos paysages et nos cerveaux. Et notre liberté de recevoir ? Nous pouvons zapper la pub à la télévision ou à la radio. L'affichage, lui, nous est imposé de la manière la plus antidémocratique qui soit, par la privatisation de l'espace public. Alors, qui est l'agresseur ? Qui est l'agressé ?

On reproche souvent aux désobéissants de se croire au-dessus des lois. Il convient de rappeler que ce n'est pas par plaisir ou forfanterie que l'on entre en désobéissance civile, au péril d'un procès. C'est par nécessité et sens civique. Lors d'un procès d'un déboulonneur, la justice a d'ailleurs reconnu que « le risque environnemental, social et sanitaire » de l'affichage publicitaire était « sous-évalué ». L'association légaliste Paysages de France, qui estime que plus d'un tiers des panneaux sont illégaux, gagne régulièrement ses procès contre les afficheurs et l'État. Ceux-ci, obnubilés par la question économique, et moins par la question humaine, se montrent peu scrupuleux dans l'application de lois par ailleurs trop laxistes. Question : les afficheurs et les administrateurs de l'État se croient-ils au-dessus des lois ?

En avril dernier, six membres du Collectif des déboulonneurs de Lille barbouillaient six panneaux déroulants où ils avaient inscrit à la peinture « Stop pub ». Assumant leur acte, ils se sont rendus eux-mêmes au commissariat de Marcq-en-Baroeul, la police n'étant comme d'habitude pas intervenue. Il aura ainsi fallu quinze actions aux Lillois pour être convoqués devant le procureur, ce vendredi 3 octobre.

Sans doute sous-estime-t-on dans le Nord l'impact de la publicité. À moins qu'on n'en soit que trop conscient : la ville de Lille n'organisait-elle pas récemment des conférences et des expositions déplorant « la surconsommation des Français et la surexposition publicitaire » ? Le Nord-Pas-de-Calais n'est-il pas une des régions les plus touchées par l'obésité infantile (un enfant sur six en France) ? À l'heure où l'on débat à l'Assemblée sur l'inquiétante montée de l'obésité et de ses coûts sociaux et psychologiques, n'est-il pas urgent de faire le lien avec le harcèlement publicitaire ? Peut-on laisser s'implanter dans l'enceinte d'un collège (comme devant chez moi) un panneau vantant le « plaisir pour les petites faims » d'une barre chocolatée, tout en précisant qu'il faut « éviter de grignoter entre les repas » ? Enfin, l'emploi créé par la pub prime-t-il sur la santé ? L'économie passe-t-elle avant l'humain ?

D'où la nécessité impérieuse d'un sursaut citoyen et politique, afin de réduire la place de la publicité, et protéger la santé et le bien-être. Ce devrait être la préoccupation première du politique. C'est en tout cas la nôtre. Souvenons-nous de Gandhi : « La désobéissance civile est le droit imprescriptible de tout citoyen. Il ne saurait y renoncer sans cesser d'être un homme. »

(*) www.deboulonneurs.org.